



LIVRET DU PROPRIÉTAIRE ET GUIDE D'INSTALLATION

REWATEC™

Postes de pompage



Guide d'installation et Livret du propriétaire

Poste de pompage PSA-240/H

Ce guide contient l'information concernant l'installation, l'utilisation, l'entretien ainsi que la garantie des postes de pompage PSA-240 et PSA-240H de Premier Tech. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle au 1 800 632-6356.

1. Fiche technique

PSA-240 : le volume effectif du réservoir de ce poste de pompage est de 150 L (33 gal. imp.). Il peut ainsi être utilisé pour un système de traitement comprenant jusqu'à 3 biofiltres Ecoflo® ou pour tous types d'éléments épurateurs ne nécessitant pas un volume de dosage de plus de 150 L.

PSA-240H : le volume effectif du réservoir de ce poste de pompage est de 255 L (56 gal. imp.). Il peut ainsi être utilisé pour tous les types d'éléments épurateurs nécessitant un volume de dosage compris entre 150 et 255 L. Par exemple, il peut être utilisé pour l'alimentation d'un système de distribution sous faible pression d'un filtre à sable pour des résidences comprenant jusqu'à 4 chambres à coucher ou d'un élément épurateur modifié pour des résidences comprenant jusqu'à 3 chambres à coucher.

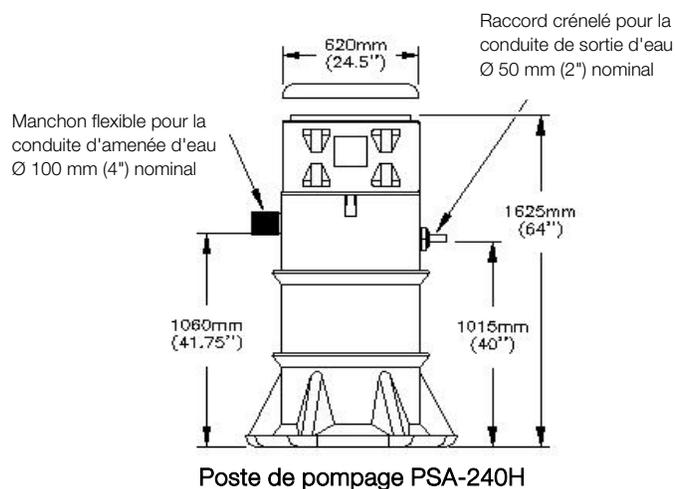
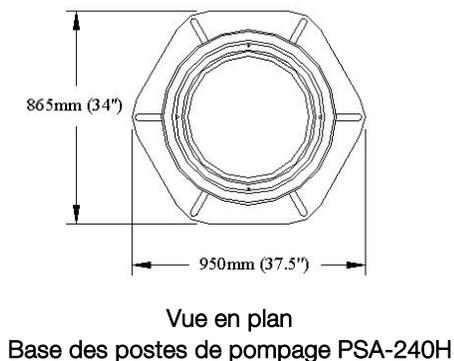
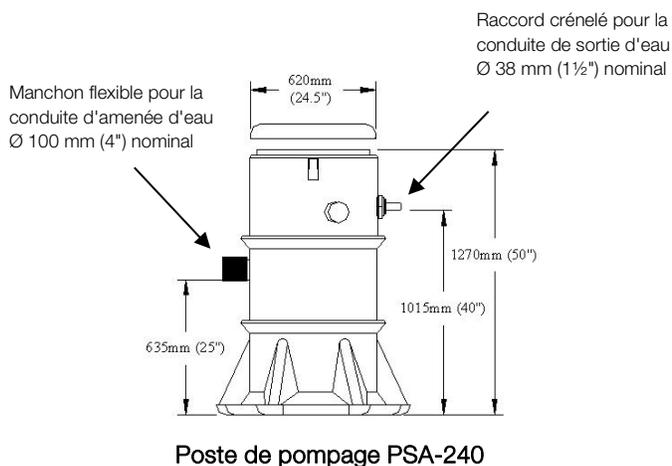


Modèles	PSA-240	PSA-240H
Matériau (réservoir et couvercle)	Polyéthylène	Polyéthylène
Pompe	120 V (197073)	120 V (314982)
Flotte	Flotte d'arrêt/départ et flotte d'alarme	Flotte double d'arrêt/départ et flotte d'alarme
Hauteur d'entrée	635 mm (25")	1 060 mm (41¾")
Entrée d'eau et conduite d'aération	Adaptée à tous types de tuyaux Ø 100 mm (4") nominal	Adaptée à tous types de tuyaux Ø 100 mm (4") nominal
Hauteur de sortie	1 015 mm (40")	1 015 mm (40")
Sortie	Adaptée pour un tuyau flexible de Ø 38 mm (1,5") nominal	Adaptée pour un tuyau flexible de Ø 50 mm (2") nominal
Volume total (au niveau de l'entrée d'eau)	240 L	400 L
Volume effectif de dosage	150 L	255 L
Poids	50 kg (110 lb)	56 kg (123 lb)
Adaptateur inclus	Entrée biofiltre	—
Approbation	La pompe, les flottes et le système d'alarme sont approuvés CSA (Canadian Standards Association)	

* Dépend du système avec lequel il est jumelé. Le poste de pompage fonctionne en vase communicant avec le système qui le précède.

2. Dimensionnement, description et localisation

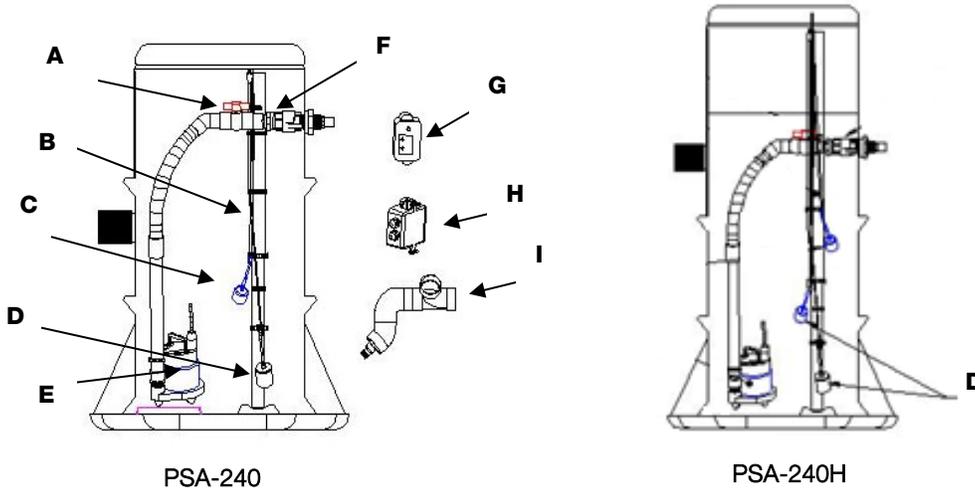
2.1 Dimensionnement



2.2 Description

Les postes de pompage sont pré-assemblés et ils incluent les éléments suivants :

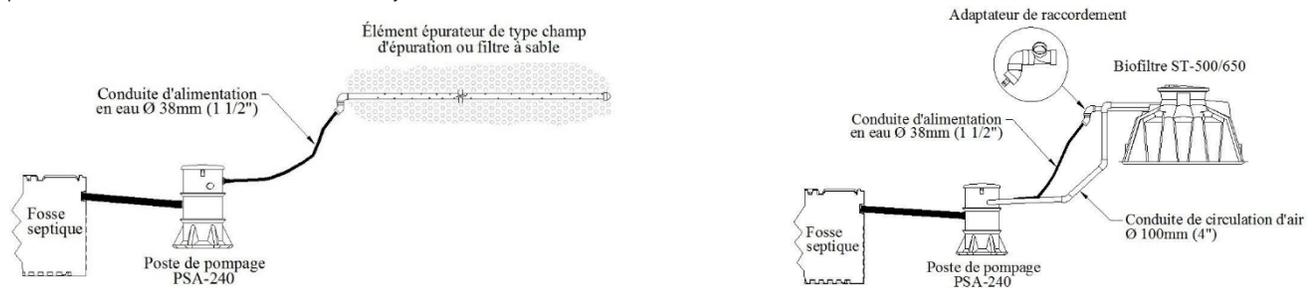
- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> A. Vanne à bille B. Arbre de flottés C. Flotte d'alarme D. Flotte départ/arrêt (2 pour PSA-240H) E. Pompe submersible pour effluent | <ul style="list-style-type: none"> F. Coupleur à cames G. Boîtier d'alarme H. Boîte de jonction électrique avec connecteurs de fils à visser étanches (non assemblée) I. Raccord d'entrée pour biofiltre Ecoflo et adaptateur Ø 100 mm – 38 mm (4" – 1½") pour modèle PSA-240 (non assemblé) J. Adaptateur Ø 100 mm – 50 mm (4" – 2") (PSA-240H) (non assemblé) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Les entrées d'eau des postes de pompage sont prêtes à être reliées, soit à la conduite d'effluent d'une unité de traitement primaire (fosse septique) pour les modèles PSA-240 et PSA-240H.

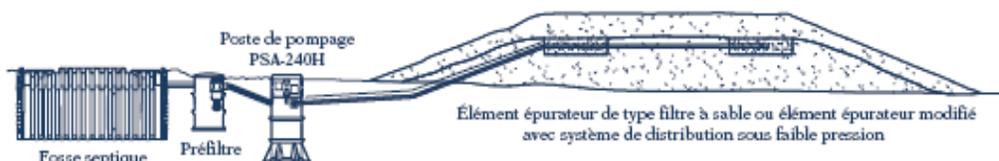
2.3 Localisation des composantes

Les postes de pompage PSA-240 et PSA-240H doivent toujours être situés à la suite de la fosse septique ou du réservoir contenant le préfiltre si tel est le cas. Ils ne doivent jamais être utilisés en eaux brutes.



Poste de pompage PSA-240 en amont d'un élément épurateur

Poste de pompage PSA-240 en amont d'un Ecoflo



Poste de pompage PSA-240H en amont d'un élément épurateur

Pour connaître les distances minimales requises à respecter, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, province, état ou pays.

3. Consignes de localisation, d'installation et d'utilisation

Il est important d'aviser tous les intervenants (installateur, paysagiste, propriétaire, déneigeur, etc.) des consignes qui suivent.

- Lors de l'installation, respecter les distances minimales établies selon la réglementation en vigueur.
- Ne jamais installer un poste de pompage dans un endroit où le niveau de la nappe phréatique peut atteindre sa base (la pose d'un drain pourrait être requise).
- La surface du terrain doit être profilée de manière à ce que les eaux de ruissellement (eaux de surface) n'atteignent pas le poste de pompage; ne pas installer ce dernier dans un point bas du terrain.
- Ne jamais installer une station de pompage dans un sol argileux.
- Le réservoir doit être installé le plus près de la fosse septique (PSA-240/H) afin de minimiser la profondeur à laquelle le poste de pompage doit être installé.
- **Un maximum de DEUX (2) RALLONGES PSR-140 (355 mm, 14") de PREMIER TECH est permis sur les postes de pompage PSA. Ne jamais dépasser la hauteur maximale de rallonges de 710 mm (28"). Veuillez prendre note que le poste PSA-240H possède déjà une rallonge PSR-140; il est donc possible de n'ajouter qu'une (1) seule rallonge PSR-140 supplémentaire.**
- La résidence doit posséder un évent fonctionnel conforme aux normes applicables.
- Le transport en position verticale est préférable, par contre, si le poste doit être couché, effectuer cette manœuvre avec précaution et s'assurer que les composantes qui se trouvent à l'intérieur ne soient pas endommagées lors du transport.
- Assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.
- Le poste de pompage doit demeurer accessible en tout temps. Il est donc interdit d'enterrer son couvercle. Il doit dépasser de 50 mm (2") au-dessus du sol après aménagement du terrain.
- Le poste de pompage doit être étanche à toute infiltration d'eau et doit seulement recevoir les eaux usées de la filière de traitement.
- Ne jamais relier une conduite de drainage de terrain ou fondation, une gouttière de toiture, une pompe de puisard ou d'assèchement, ou un drain de climatiseur à votre installation septique.
- Ne jamais rejeter de l'eau de lavage à contre-courant (« backwash ») d'un adoucisseur d'eau dans votre installation septique.
- Ne jamais utiliser un nettoyeur automatique pour toilette.
- Ne pas surcharger le sol à moins de 3 m (10') de la station de pompage (ex. : véhicule, neige soufflée, bas de talus). La surcharge risque de l'endommager.
- Ne jamais circuler avec un véhicule ni placer d'objets pesant plus de 225 kg (500 lb) à moins de 3 m (10') du couvercle d'un poste de pompage.
- Ne jamais planter un arbre à moins de 2 m (6'5") d'un poste de pompage.
- Ne jamais ouvrir le couvercle ou accéder à l'intérieur d'un poste de pompage sans autorisation.
- Aucun objet ne doit être jeté à l'intérieur du réservoir du poste de pompage.
- Le rejet à la fosse septique d'articles risquant de bloquer le poste de pompage est à proscrire. À cet effet, l'utilisation d'un préfiltre installé à l'effluent de la fosse septique est fortement recommandée pour protéger la pompe et éviter des blocages ou bris.

Il n'est pas recommandé de rejeter les produits suivants dans votre système :

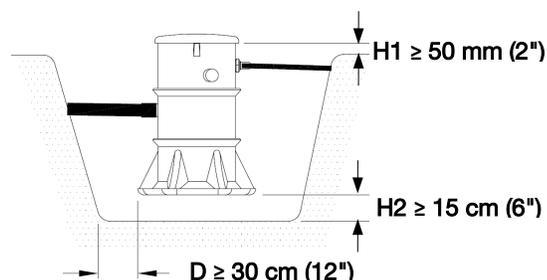
- Huile et graisse (moteur, friture, etc.);
- Cire et résine;
- Peinture et solvant;
- Tout produit pétrolier;
- Pesticides de tous genres;
- Toute forme d'additif pour fosse septique;
- Tout produit toxique;
- Tout objet difficilement biodégradable (ex. : grain de café, mégot de cigarette, serviette hygiénique, tampon, préservatif, coton-tige, etc.).



4. Étapes d'installation

Étape 1 – Excavation, préparation de l'assise et mise en place de la station de pompage

- Excaver la zone requise en respectant les dimensions minimales présentées sur le dessin adjacent.
- Niveler et compacter le matériel de l'assise (H2) qui se compose de gravier Ø 0-20 mm (0-¾") ou de sable.
- Placer le poste de pompage sur un fond granulaire fin, stable et nivelé.
- Le poste de pompage doit être accessible en tout temps et doit dépasser de 50 mm (2") de la surface du terrain aménagagé.
- Un maximum de deux (2) rallonges PSR-140 est permis.



Étape 2 – Raccordement des conduites

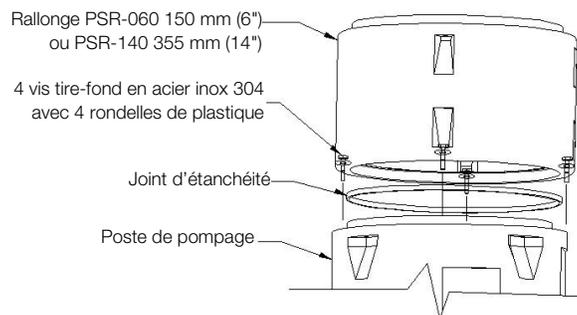
Postes de pompage PSA-240 et PSA-240H :

- Relier la fosse septique ou tout autre équipement au poste de pompage avec une conduite conforme aux normes applicables. Celle-ci doit avoir une pente descendante minimale de 2 % vers le poste de pompage.
- Relier le poste de pompage à l'amenée d'eau du biofiltre Ecoflo ou de l'élément épurateur à l'aide d'un tuyau flexible de 38 mm (1½") Ø pour le PSA-240 ou de 50 mm (2") Ø pour le PSA-240H pouvant supporter une pression d'au moins 700 kPa (100 PSI) et compatible aux applications dans le sol.
- Dans le cas de l'utilisation avec biofiltre Ecoflo, une conduite de circulation d'air constituée d'un tuyau rigide 100 mm (4") Ø doit joindre le biofiltre au poste de pompage. Un adaptateur réduit 100 mm à 38 mm Ø (4" à 1½") est fourni à cette fin (Pièce I identifiée à la section 2.2 du présent document). Celui-ci doit être collé selon un angle de ± 45° par rapport à l'horizontal, et ce, en fonction de la facilité de l'installation. **Important : toujours raccorder la conduite de 38 mm (1½") Ø sous l'adaptateur 100 mm à 38 mm (4" à 1½") Ø pour assurer le bris du jet provenant de la pompe, avant que l'effluent pénètre le biofiltre** (Consulter le schéma poste de pompage PSA-240 en amont d'un biofiltre Ecoflo de la section 2.3 du présent document).
- Si la distance entre le poste de pompage et le biofiltre Ecoflo dépasse 20 m (70'), munir le biofiltre d'un événement autonome au lieu de relier la conduite de circulation d'air au poste de pompage PSA-240.
- Les conduites doivent être installées de manière à pouvoir se drainer par gravité.
- Prendre des précautions contre le gel pour protéger la conduite reliant le poste de pompage à l'élément épurateur.

Étape 3 – Installation d'une rallonge (si nécessaire)

Lorsque l'installation exige l'ajout de rallonges, procéder comme suit :

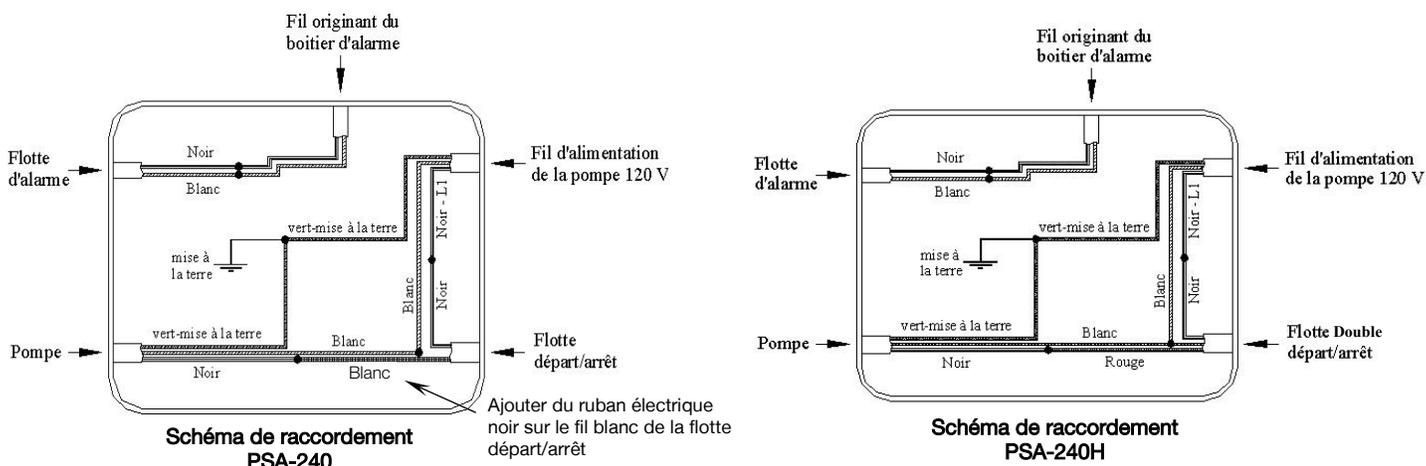
- Utiliser les rallonges PSR-060 (150 mm, 6") ou PSR-140 (355 mm, 14") lorsque requis. Maximum 710 mm (28").
- Nettoyer le rebord de l'accès de la station de pompage (là où 4 trous ont été perforés pour mettre les vis tire-fond).
- Appliquer le joint d'étanchéité sur ce rebord.
- Aligner les trous de la rehausse avec ceux du poste de pompage.
- Insérer les rondelles dans les vis tire-fond fournies avec la rallonge, puis les visser pour la fixer fermement.



Étape 4 – Raccordements électriques

Les connexions électriques doivent être effectuées par un **électricien professionnel**. Si le code électrique en vigueur dans votre région le permet, couper les fiches des flottes et de la pompe à leur extrémité, puis effectuer les connexions électriques à l'aide des connecteurs de fils à visser étanches fournis pour assurer que l'eau n'affectera pas le circuit électrique. L'utilisation des connecteurs de fils à visser étanches est obligatoire avec le boîtier de jonctions électriques. À ce titre, noter que la boîte de jonction doit être installée à l'extérieur du réservoir, sur un poteau au-dessus de la surface du sol, et ce, pour éviter que la boîte soit submergée et pour assurer qu'elle demeure accessible en tout temps.

Pour faire les raccordements, il faut deux (2) fils d'alimentation à double brins pour enfouissement. Il est préférable d'utiliser un tuyau pour protéger les fils devant être enfouis. Utiliser des passes-cloisons étanches pour le passage des fils à travers la paroi du poste de pompage.

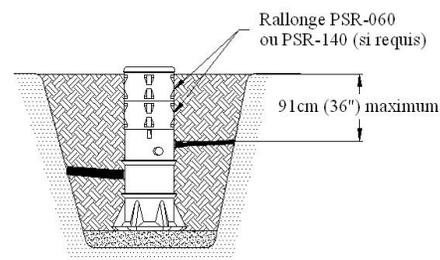


Note : le raccordement électrique de la pompe et du boîtier d'alarme doit être réalisé sur deux circuits électriques indépendants. Chaque circuit doit avoir un disjoncteur indépendant d'intensité suffisante avec une protection de mise à la terre.

Important : avant la mise en marche du poste de pompage, vérifier que le dispositif retenant les flottes pour le transport a été enlevé. Vérifier aussi tout encombrement des flottes afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Étape 5 – Remblai final

- Refermer le couvercle afin que rien ne tombe dans le réservoir durant le remblayage.
- Isoler les conduites au besoin.
- Remblayer le réservoir et les conduites avec un matériel exempt de matière organique, de sol imperméable, de roches, de débris, de particules plus grosses que 20 mm (¾") ou tout objet pouvant endommager le réservoir.
- Il est à noter que le matériel de remblai doit être déposé et non poussé. Ainsi, l'emploi d'un bélier mécanique est à proscrire.
- Ne pas excéder une hauteur de remblai de 50 mm (2") sous le couvercle.
- Finaliser le remblai avec une couche de terre propice à la reprise de la végétation.



Étape 6 - Installation d'un boîtier d'alarme

Le poste de pompage est doté d'une flotte de haut niveau reliée à un boîtier d'alarme. Le boîtier doit être installé à l'intérieur de la résidence de manière à être clairement entendu dès le moment où une alarme est déclenchée. Les informations qui suivent vous permettront de connaître la fonction des éléments de ce boîtier.

Le voyant rouge s'allume lorsqu'un niveau d'eau anormalement élevé soulève suffisamment la flotte de haut niveau. Une vérification doit alors être effectuée.

Le bouton « TEST » permet de vérifier si le système d'alarme est fonctionnel. Lors d'un essai, le voyant rouge devrait s'allumer et l'alarme sonore devrait se faire entendre.

Lorsque l'alarme est déclenchée par un niveau d'eau anormalement élevé, contacter le service après-vente de Premier Tech afin d'identifier la cause du problème. L'alarme peut être désamorcée en appuyant sur le bouton « SILENCE ».

En cas de panne de courant électrique, le système d'alarme continue de fonctionner grâce à une pile de secours alcaline 9 volts (non fournie). L'utilisation d'une pile rechargeable est à proscrire.

Note : remplacer la pile de secours tous les 12 mois et chaque fois qu'une alarme se produit ou qu'une panne de courant se déclare. Si la pile est faible, de courts signaux sonores se feront entendre à raison d'un signal par minute. Remplacer la pile lorsque cela se produit.

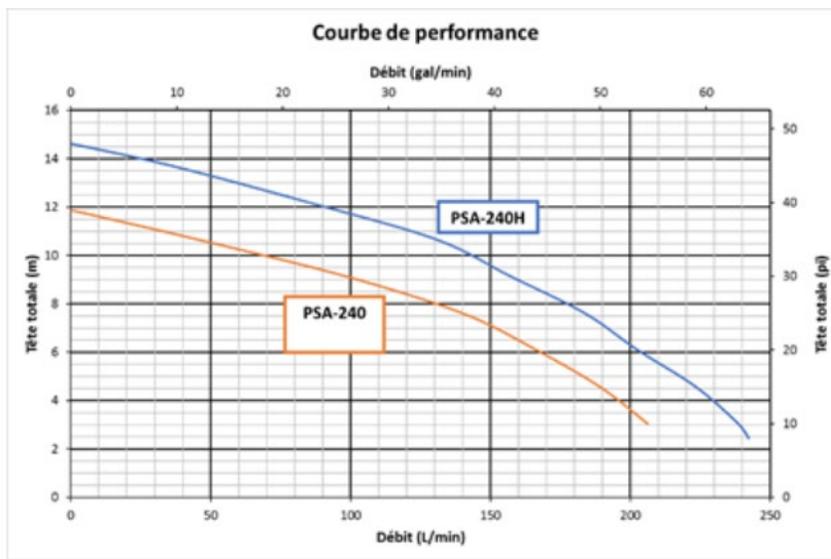


Pour remplacer la pile 9 volts, suivre la procédure suivante :

- Débrancher le boîtier d'alarme et le retirer du mur (la pile est insérée sur le côté du boîtier);
- Ouvrir le capot du compartiment de la pile 9 volts et remplacer celle-ci par une pile de type alcaline;
- Refermer le capot, réinstaller le boîtier au mur et le rebrancher;
- Si l'alarme s'active, appuyer sur le bouton « RESET/TEST » pour l'initialiser.

5. Courbes de performance des pompes

La figure ci-contre présente les courbes de performance des différentes pompes des postes de pompage.



Noter que ces courbes ont été obtenues en eau claire et, à cet effet, la performance des pompes peut être inférieure lorsqu'elles opèrent en eaux usées. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Premier Tech.

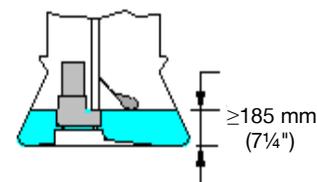
6. Mise en service et ajustement

6.1 Pour tous les postes de pompage

Sortir la pompe du réservoir en enlevant d'abord l'attache qui la retient au réservoir (**ne pas jeter l'attache dans le fond du réservoir**) et effectuer une inspection visuelle. Ensuite, placer la pompe dans le réservoir et relier la conduite d'eau à la sortie à l'aide du coupleur à cames. Sortir l'arbre de flottes. Enlever l'attache qui retient les flottes pour le transport (**ne pas jeter l'attache dans le fond du poste de pompage**). S'assurer que les flottes sont bien fixées et ajustées. Ensuite, fixer l'arbre à flottes dans le réservoir en appuyant l'extrémité inférieure dans la cavité du réservoir puis attacher l'extrémité supérieure dans l'attache du poste de pompage.

Ce que vous devez savoir pour tous les postes de pompage

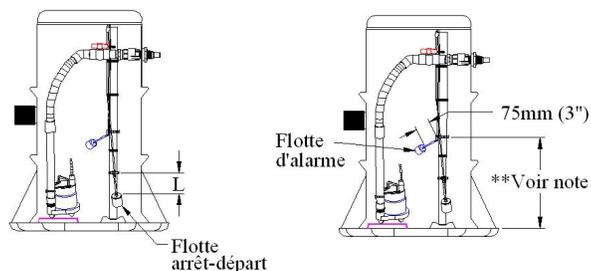
- Assurez-vous que le fond du réservoir est propre et sans objet pouvant nuire au fonctionnement de la pompe.
- Ajuster la longueur du fil de la flotte départ/arrêt de manière à atteindre un volume de dosage suffisant pour votre application.
- Le niveau d'eau minimal à conserver dans le poste est de 185 mm (7¼").



Les sections suivantes présentent les particularités de la mise en service et de l'ajustement des différents postes de pompage.

6.2 Poste de pompage PSA-240

Le tableau qui suit indique la longueur du fil de la flotte départ/arrêt (L) pour une distance maximale de 48 m (160') entre le poste de pompage PSA-240 et l'élément épurateur. Il présente les données pour 1 et 2 biofiltres Ecoflo (ou une dose d'environ 50 L et 100 L pour un élément épurateur de type champ d'infiltration ou filtre à sable).



Nombre biofiltre (dose)	Ø nominal tuyau	Longueur du tuyau entre la station de pompage et l'élément épurateur							
		6 m (20')	12 m (40')	18 m (60')	24 m (80')	30 m (100')	36 m (120')	42 m (140')	48 m (160')
		Longueur du fil de la flotte d'arrêt/départ (présenté par 'L' sur le dessin ci-dessus)							
1 (50 L)	25 mm (1")	100 mm (4")	100 mm (4")	100 mm (4")	125 mm (5")	125 mm (5")	125 mm (5")	125 mm (5")	150 mm (6")
	31 mm (1¼")	100 mm (4")	100 mm (4")	100 mm (4")	125 mm (5")	150 mm (6")	175 mm (7")	200 mm (8")**	200 mm (8")**
	38 mm (1½")	100 mm (4")*	100 mm (4")*	125 mm (5")	150 mm (6")	175 mm (7")	200 mm (8")**	225 mm (9")**	250 mm (10")**
	50 mm (2")	100 mm (4")	125 mm (5")	175 mm (7")	225 mm (9")**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
2 (100 L)	25 mm (1")	175 mm (7")	175 mm (7")	200 mm (8")**	200 mm (8")**	200 mm (8")**	225 mm (9")**	225 mm (9")**	250 mm (10")**
	31 mm (1¼")	175 mm (7")	200 mm (8")**	200 mm (8")**	225 mm (9")**	250 mm (10")**	250 mm (10")**	s. o.	s. o.
	38 mm (1½")	175 mm (7")	200 mm (8")**	225 mm (9")**	250 mm (10")**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	50 mm (2")	200 mm (8")**	250 mm (10")**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

* La flotte est pré-ajustée à cette longueur en usine.

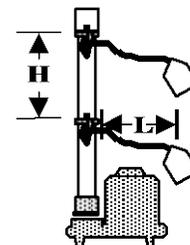
** Pour ces valeurs, la flotte d'alarme doit être déplacée verticalement sur l'arbre de flotte à une distance de 50 mm plus élevée que son emplacement initial, tout en conservant la même longueur de corde 3" (75 mm).

Finalement, ajuster la valve pour que l'eau s'écoule au débit approprié dans le biofiltre Ecoflo et afin que le temps de dosage (40 L, 8.8 gal. imp.) à chaque événement hydraulique soit d'un **minimum de 30 secondes**. Afin de vérifier le bon dosage, il devrait se produire au maximum 12 remplissages de bascule par événement hydraulique.

6.3 Poste de pompage PSA-240H :

Le tableau présenté ci-dessous indique la distance requise entre les flotteurs de départ et d'arrêt (H) en fonction du dosage à l'élément épurateur.

Dose requise	Distance entre les flotteurs (H)	Longueur du fil de la flotte arrêt/départ (L)
50 L	17 cm	L est préajustée en usine à 100 mm (4")
100 L	34 cm	
150 L	51 cm	
200 L	69 cm	
250 L	86 cm	



7. Entretien

Comme le poste de pompage contient des composantes mécaniques, il est préférable de procéder à une inspection préventive annuelle. De plus, il est important de respecter les normes en matière de vidange de fosse septique afin d'éviter que des particules grossières ne s'en échappent et provoquent un blocage de la pompe. Nous vous recommandons de faire vidanger le fond du réservoir du poste de pompage en même temps que la vidange de votre fosse septique.

8. Quoi faire en cas de...

8.1 Déclenchement d'une alarme

Dans le cas du déclenchement d'une alarme de votre poste de pompage qui n'est pas dû à une panne de courant électrique, contactez le service après-vente de Premier Tech afin d'identifier et corriger le problème.

8.2 Panne de courant prolongée

Si une panne de courant en période hivernale devait se prolonger, protégez les composantes de votre installation septique contre le gel. Pour toute question concernant la remise en marche de votre poste de pompage, contactez le service après-vente de Premier Tech.

8.3 Inondation

Certains terrains sont sujets aux inondations ou aux remontées de l'eau souterraine. Ces situations peuvent nuire au fonctionnement de votre poste de pompage. Veuillez aviser le service après-vente de Premier Tech si cela se produit chez-vous.

8.4 Refoulement

Le refoulement des eaux dans une résidence est une situation rare. Si cela se produit, la fosse septique en est habituellement la cause. L'installateur de votre système ou un technicien en vidange de fosse septique est généralement en mesure de corriger cette situation.

8.5 Odeurs

Le positionnement de l'évent de la résidence, de même que d'autres facteurs environnants non reliés au poste de pompage, peuvent nuire à la dispersion des gaz générés par la fosse septique. Si vous percevez des odeurs, n'hésitez pas à contacter le service après-vente de Premier Tech et nous pourrions vous aider à identifier la ou les cause(s).

**Pour tout problème, question ou commentaire,
n'hésitez pas à communiquer avec Premier Tech au 1 800 632-6356.**



PT Eau et Environnement

+1 800 632-6356

info.ptwe.na@premiertech.com

PT-EauEnvironnement.com



Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Premier Tech Ltée ne garantit ni ne fait quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. Ecoflo®, REWATEC™, PREMIER TECH® et PREMIER TECH & DESIGN™ sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2020 Premier Tech Ltée. Tous droits réservés.

Certificat de garantie des postes de pompage PSA-240, PSA-240H

1. PRÉAMBULE

Premier Tech Technologies ltée (ci-après appelée "Premier Tech") est fière d'offrir à sa clientèle la présente garantie applicable sur les Postes de pompage PSA-240 et PSA-240H (ci-après nommé le « Poste de pompage »).

Pour l'application et l'interprétation des présentes, le terme "Client" devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'un Poste de pompage (ci-après nommé l'« Acquéreur Initial ») ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « Acquéreur(s) Subséquent(s) »), conformément aux dispositions de l'article 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit", devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Client.

2. NATURE DE LA GARANTIE

La garantie suivante est conditionnelle à ce que le Poste de pompage soit installé et opéré en conformité avec les consignes d'installation, d'entretien et d'utilisation indiquées dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

2.1 Réservoir en polyéthylène

Premier Tech garantit le réservoir en polyéthylène du Poste de pompage (pièces et main-d'œuvre) contre tout vice de fabrication pour une période de deux (2) ans suivant la date d'achat de celui-ci (preuve de la date d'achat requise).

2.2. Pompe, flottes, boîtier d'alarme et boîtier de jonctions

Les pièces de la pompe, des flottes, du boîtier d'alarme ainsi que du boîtier de jonctions inclus avec le poste de pompage (pièces et main-d'œuvre) sont garanties pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'achat par l'Acquéreur Initial (preuve de la date d'achat requise).

2.3 Autres composantes

Premier Tech garantit toutes autres composantes, du Poste de pompage (pièces et main-d'œuvre) contre tout vice de fabrication pour une période de un (1) an suivant la date d'achat de celui-ci (preuve de la date d'achat requise).

La présente garantie conventionnelle est offerte par Premier Tech à sa clientèle en surplus de toute garantie légale, mais elle est expressément limitée au texte du présent certificat.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Client devra avertir par écrit Premier Tech dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que le Poste de pompage présente quelque anomalie ou irrégularité de conception ou de fonctionnement.

Tel avis devra être transmis à Premier Tech par courrier au siège social de Premier Tech, 1, avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 6C1 ou par télécopieur au (418) 862-6642.

Sur réception de cet avis, Premier Tech effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie, les dommages ou problèmes suivants :

- a) Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion ou dynamitage;
- b) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers;
- c) Tout dommage ou problème résultant d'une mauvaise installation du Poste de pompage et/ou des produits situés en amont ou en aval de celle-ci;
- d) Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque au Poste de pompage, qui auront été effectués postérieurement à son installation sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par Premier Tech;
- e) Tout dommage ou problème causé par l'utilisation d'une fosse septique non conforme à la réglementation en vigueur;
- f) Tout dommage ou problème, s'il est démontré que l'installation, l'entretien et l'utilisation du Poste de pompage n'ont pas été faits conformément aux instructions et consignes décrites dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire;
- g) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du Client lui-même ou de ses Ayants Droit;
- h) Tout dommage ou problème, s'il est révélé que le Client ou ses Ayants Droit ont modifié l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par le Poste de pompage menant à un changement de la nature ou de la qualité des eaux à traiter et/ou menant à un non respect de la réglementation en vigueur;
- i) Tout dommage ou problème causé lors de travaux rendus nécessaires pour accéder à l'une ou l'autre des pièces du Poste de pompage tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement ou démolition.

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Client ne pourra effectuer ou faire effectuer quelque réparation ou vérification que ce soit au Poste de pompage, ses pièces et/ou composantes, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé Premier Tech, conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente garantie, et aussi avant que Premier Tech ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis.

Si l'installation n'est pas effectuée par un installateur formé par Premier Tech ou si le Client effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit au Poste de pompage vendu, sans autorisation de Premier Tech, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; Premier Tech sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

Sujet à l'application des autres modalités et exclusions prévues à la présente garantie, la responsabilité et les obligations de Premier Tech, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront à la réparation et/ou au remplacement des pièces défectueuses du Poste de pompage ainsi qu'à la disponibilité de la main-d'œuvre rendue nécessaire (si applicable).

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Premier Tech se limitera aux dispositions prévues à l'article 6 de ce certificat de garantie et Premier Tech ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Client ou toute autre partie concernant le Poste de pompage, ses pièces et/ou composantes ou résultant de celles-ci.

Il n'existe aucune garantie additionnelle, expresse ou implicite autre que celles visées au présent certificat de garantie, excluant ainsi tout dommage consécutif direct ou indirect (incluant notamment mais non limitativement les dommages causés à des tiers), relativement à la conception, la vente, l'installation ou l'utilisation du Poste de pompage et/ou des services de Premier Tech. La responsabilité de Premier Tech quant à son obligation de garantie ne pourra en aucun cas excéder le coût du Poste de pompage.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Client à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer. La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le Guide d'installation/Livret du propriétaire du Poste de pompage.

9. INSPECTION

Le Client et/ou ses Ayants Droit permettront à Premier Tech ou à l'un de ses représentants dûment autorisés d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en œuvre de la présente garantie.

Si le Client et/ou ses Ayants Droit avisent Premier Tech d'une prétendue défectuosité ou anomalie du Poste de pompage et qu'il est révélé, après inspection, soit qu'il n'existe pas de telle défectuosité ou anomalie ou encore que la garantie est exclue ou ne s'applique pas, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le montant minimal de 150 \$, plus toutes dépenses directes, devra être payé par le Client et/ou ses Ayants Droit, afin de défrayer les frais encourus par Premier Tech pour cette inspection.

10. INTERPRÉTATION

Les termes de cette garantie seront interprétés en fonction des dispositions prévues aux présentes et du droit en vigueur dans la province de Québec.

11. PRÉSENCE DU CERTIFICAT DE GARANTIE

Cette garantie a préséance sur tout autre contrat ou entente, écrit ou verbal, intervenu entre le Client et Premier Tech. En cas de contradiction entre la présente garantie et tout autre document et/ou contrat intervenu entre le Client et Premier Tech, les termes de la présente garantie prévaudront.

12. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes et spécialement de l'article 8, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie à l'article 2.